

*Monsieur,*

*Voilà que vous dénigrez à présent ma formation, alors que mon dévouement à la Société des agrégés a toujours été sans faille. Il est de notoriété publique - ne feignez donc pas de l'ignorer - que cette formation est statutairement compatible avec des fonctions d'enseignement. Ce n'est donc certainement pas sur ce point que vous pourrez mettre en cause la sincérité de mon engagement. Vous ai-je demandé, moi, si le fait que vous ayez été radié du corps des agrégés est incompatible avec votre candidature à la Présidence ?*

*Je l'ai dit dans la profession de foi que chacun a pu lire dans le n°457 de L'Agrégation, je suis heureuse de pouvoir apporter à la Société des agrégés les connaissances juridiques nécessaires à la défense de nos collègues. Je suis et serai toujours un professeur agrégé au service des agrégés, attachée à l'excellence du concours que nous avons passé et à la défense de ses lauréats. Ils méritent une défense professionnelle, de haut niveau : défendue par des incompetents, la meilleure cause du monde est toujours perdante.*

*Depuis le début de cette campagne, vous en êtes toujours au procès d'intention : vous n'abordez jamais les questions de fond. De nombreux sociétaires déplorent votre attitude peu constructive et considèrent que la campagne que vous menez est indigne de notre association. Qui leur donnerait tort ?*

*Blanche Schmitt-Lochmann*